



Le Villaret
CFA - MFR THÔNES

CENTRE DE FORMATIONS

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ

PPMS

Volet sécurité (risques majeurs) – Volet sûreté (menaces, attentat-intrusion)

CFA – MFR Le Villaret

1 rue Margueritte Frichelet – 74230 THÔNES

Établissement d'enseignement agricole privé sous contrat (rythme approprié) – Autorité académique : DRAAF
Auvergne-Rhône-Alpes / SRFD

Année scolaire 2026-2027 – Version Septembre 2026

Établi en application de la note de service DGER/SDEDC/2021-642 du 19 août 2021 et de la note de service DGER/SDACE/N2002-2037 du 15 avril 2002

DOCUMENT À DIFFUSION RESTREINTE. Le volet sûreté (organisation face à une intrusion ou un attentat, plans, lieux de mise en sûreté) ne doit pas être publié ni affiché. Une version synthétique, sans éléments sensibles, est remise aux personnels, aux apprenants et aux familles (téléchargement libre site internet MFR)

Suivi du document

Validation

Rôle	Nom	Date	Signature
Rédaction / mise à jour	Frédéric BATTISTELLA, directeur	14/09/2026	
Relecture	Marie-Christine BORDIGA, directrice adjointe	15/09/2026	
Présentation au CSE	Laetitia FUSS	15/09/2026	
Présentation au conseil d'administration	Eric ANGELLOZ NICOD, président	16/09/2026	

Historique des versions

Version	Date	Objet de la mise à jour	Auteur
2026-1	14/09/2026	Refonte complète : mise en conformité avec la NS DGER/SDEDC/2021-642 (volets sécurité/sûreté, cellule de crise avec suppléants, fiches réflexes, main courante, exercices et RETEX, culture de gestion de crise, Vigipirate, cybersécurité, déplacements).	F. BATTISTELLA

Liste de diffusion et transmissions

Le PPMS à jour et les plans de l'établissement (plan de masse et plans détaillés, voies d'accès et de stationnement, stockages de matières dangereuses) sont transmis aux autorités. Le chef d'établissement informe la DRAAF des envois réalisés et lui transmet une copie du PPMS (NS 2021-642, § 3.2.1).

Destinataire	Contenu transmis	Mode	Date d'envoi
DRAAF AURA – SRFD	PPMS complet	Messagerie / plateforme académique si ouverte	25/09/2026
Préfecture de la Haute-Savoie (SIDPC)	Plans à jour + PPMS selon directives départementales	Messagerie	25/09/2026
Mairie de Thônes	PPMS (volet sécurité) – articulation avec le PCS	Messagerie	25/09/2026
Brigade de gendarmerie de Thônes / référent sûreté	Volet sûreté + plans	Remise en main propre	A définir
SDIS 74 – centre de secours de Thônes	Plans + points de coupure + accès secours	Remise en main propre	A définir
Fédération des MFR des Savoie	Copie pour information	Messagerie	25/09/2026

Destinataire	Contenu transmis	Mode	Date d'envoi
Personnels	Présentation en pré-rentrée + fiches réflexes	Réunion + classeur	24/08/2026
CSE / conseil d'administration	PPMS, RETEX des exercices, incidents réels	Séance	16/09/2026
Familles, apprenants	Version synthétique (sans volet sûreté détaillé)	Réunion de rentrée /IENT	25/09/2026

Sommaire

Suivi du document.....	2
Validation	2
Historique des versions	2
Liste de diffusion et transmissions	2
Sommaire	4
Fiche réflexe 0 – Les 5 premières minutes	7
Signaux d’alerte internes	7
1. Objet et cadre réglementaire.....	8
1.1 Objet du PPMS	8
1.2 Textes de référence.....	8
2. Présentation de l’établissement	9
2.1 Identification	9
2.2 Bâtiments et accès	9
2.3 Points de coupure des énergies	10
3. Diagnostic des risques et des menaces.....	11
3.1 Sources consultées.....	11
3.2 Volet sécurité – Risques majeurs identifiés	11
3.3 Volet sûreté – Diagnostic de sécurisation	11
4. Gestion de l’alerte.....	13
4.1 Alerte descendante (réception)	13
4.2 Alerte montante (émission)	13
4.3 Annuaire régional de gestion de crise.....	13
4.4 Test des signaux	13
5. La cellule de crise de l’établissement.....	14
5.1 Lieux	14
5.2 Composition et missions	14
5.3 Moyens de la cellule de crise	15
6. Conduites à tenir selon la situation.....	16
6.1 Mise à l’abri simple (tempête, orage violent, neige, avalanche)	16
6.2 Confinement – mise à l’abri renforcée (nuage toxique, TMD).....	16
6.3 Évacuation (glissement de terrain, chute de pierres, explosion, fuite de gaz)	16
6.4 Séisme	16
6.5 Inondation	16
6.6 Attentat ou intrusion.....	16
6.7 Colis suspect, alerte à la bombe.....	17
6.8 Événement en dehors des heures de formation (soirée, nuit, internat)	17
6.9 Apprenants et personnels à besoins particuliers	17

6.10 Apprenants hors du site	18
6.11 Fin d'alerte et sortie de crise.....	18
7. Zones de mise en sûreté	19
7.1 Itinéraires d'accès	19
8. Communication pendant la crise	20
8.1 Communication interne	20
8.2 Familles	20
8.3 Presse	20
8.4 Remontée institutionnelle	20
9. Exercices, entraînements et retours d'expérience	21
9.1 Programme 2026-2027	21
9.2 Organisation des exercices.....	21
9.3 Retour d'expérience (RETEX).....	21
10. Culture de gestion de crise, formation et information	22
10.1 Formation des personnels.....	22
10.2 Apprenants.....	22
10.3 Information par le chef d'établissement (NS 2021-642, § 5.3)	22
11. Vigipirate, sécurité numérique, prévention de la radicalisation	23
11.1 Plan VIGIPIRATE.....	23
11.2 Sécurité numérique.....	23
11.3 Prévention de la radicalisation.....	23
12. Déplacements des apprenants et des personnels	24
13. Calendrier annuel de mise à jour	25
Annexe 1 – Annuaire de crise.....	26
Services à contacter	26
Coordonnées téléphoniques du personnel.....	26
Annexe 2 – Fiches réflexes par fonction	28
Annexe 3 – Main courante (journal de bord).....	29
Annexe 4 – Fiche des effectifs, absents et blessés.....	30
Annexe 5 – Fiche individuelle d'observation	31
Annexe 6 – Traitement des appels de la presse et communication externe.....	32
Communication orale.....	32
Communication écrite.....	32
Annexe 7 – Contenu de la mallette de première urgence	33
Annexe 8 – Conduites à tenir en première urgence	34
Consignes générales dans la zone de mise en sûreté	34
Priorisation	34
Situations spécifiques.....	34
Annexe 9 – Plans d'évacuation, zones de mise en sûreté et points de coupure	36

Annexe 10 – Liste du personnel 2026-2027	39
Annexe 11 – Liste des apprenants 2026-2027	41
Annexe 12 – Fiche de retour d’expérience (RETEX)	42
Annexe 13 – Registre de remise des apprenants aux familles	43
Annexe 14 – Messages types	44
Message téléphonique aux familles (à adapter et à valider par la direction).....	44
SMS aux familles	44
Point de situation à la DRAAF (courriel).....	44

(Dans Word : clic droit sur le sommaire > « Mettre à jour les champs » pour actualiser la pagination.)

Fiche réflexe 0 – Les 5 premières minutes

À afficher dans chaque salle, au bureau de direction, à l'accueil et à l'internat.

1. J'identifie	2. J'alerte	3. Je protège	4. Je rends compte
Quelle menace ? Risque naturel ou technologique, intrusion, colis suspect. Où ? Combien de personnes ?	17 / 112 (gendarmerie) si menace 18 / 112 (pompiers) si risque 15 (SAMU) si victimes 114 par SMS si je ne peux pas parler Puis la direction	J'applique la posture correspondant au signal ou à la situation (voir tableau ci-dessous). Je garde les apprenants avec moi.	Je fais l'appel. Je signale absents, blessés, personnes isolées à la cellule de crise (talkie / téléphone).

Signaux d'alerte internes

Situation	Signal	Posture
Incendie (hors PPMS)	Alarme incendie (sonnerie continue du SSI)	Évacuation vers les points de rassemblement incendie
PPMS – Risques majeurs	3 coups de sifflet longs , répétés, relayés par les talkies et de vive voix	Rejoindre la zone de mise à l'abri / de confinement désignée (§ 7)
PPMS – Attentat / intrusion	Utilisation de la corne de Brume	S'échapper si c'est possible sans risque, sinon s'enfermer et se cacher (§ 6.6)
Fin d'alerte	Annonce orale de la direction, uniquement sur information des autorités	Rester en place jusqu'à consigne

Message d'alerte aux secours (à lire)

« Ici [nom, fonction], **Maison Familiale Rurale Le Villaret, 1 rue Margueritte Frichelet à Thônes.**

Il se produit [nature de l'événement] à [bâtiment / lieu précis] depuis [heure].

Nous sommes environ [nombre] personnes sur le site, dont [nombre] apprenants mineurs. Il y a [nombre] blessés / personnes isolées.

Nous appliquons [confinement / évacuation / mise à l'abri]. Accès secours : entrée principale bâtiment [1/2/3/5].

Je suis joignable au [numéro]. » **Ne pas raccrocher le premier.**

1. Objet et cadre réglementaire

1.1 Objet du PPMS

Le plan particulier de mise en sûreté (PPMS), conçu sous la responsabilité du chef d'établissement, organise la sauvegarde des personnes présentes sur le site (apprenants, apprentis, personnels, visiteurs) face à un événement majeur, en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale. De tels événements peuvent laisser l'établissement seul et isolé pendant un certain temps : le PPMS doit permettre d'y faire face sans aide extérieure.

Conformément à la NS DGER/SDEDC/2021-642, il comprend deux volets :

- **un volet sécurité**, pour les risques majeurs d'origine naturelle, technologique ou sanitaire : la conduite à tenir (mise à l'abri, confinement, évacuation totale ou partielle) est définie à l'avance selon la nature du risque ;
- **un volet sûreté**, pour les menaces majeures d'origine intentionnelle (intrusion armée, attentat) : la conduite à tenir (s'échapper, s'enfermer et se cacher) se décide en temps réel selon l'analyse de la situation.

Le PPMS est un document **opérationnel** : il ne contient que les informations strictement nécessaires, rapidement utilisables. Il est tenu à jour et amélioré à partir des retours d'expérience (RETEX) des exercices et des incidents réels. Le risque incendie relève d'une réglementation distincte (arrêté du 13 janvier 2004, NS DGER/SDPFE/N2006-2026) et n'est traité ici que pour la cohérence des signaux et des consignes.

Les menaces cyber et la radicalisation violente ne relèvent pas de l'activation du PPMS mais de dispositions spécifiques, rappelées au § 11.

1.2 Textes de référence

Texte	Objet
Code de la sécurité intérieure, art. L.721-1 et L.741-1	Sécurité civile, dispositif ORSEC
Code rural et de la pêche maritime, art. L.811-7, R.811-26, R.811-30	Établissements d'enseignement agricole
Code de l'éducation, art. D.312-40 à D.312-42	Formation aux premiers secours des apprenants
NS DGER/SDACE/N2002-2037 du 15 avril 2002	Risques majeurs dans l'enseignement agricole
NS DGER/SDEDC/2021-642 du 19 août 2021	Organisation de la gestion de crise dans les établissements d'enseignement technique agricole (texte de référence du présent PPMS)
Guide d'appui à l'élaboration du PPMS (DGER, 2016)	Guide réservé aux équipes de direction, disponible auprès de la DRAAF
Instruction interministérielle du 12 avril 2017 (INTK1711450J)	Renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise ; fréquence des exercices
Instruction DGER/SDEDC/2015-1086 du 14 décembre 2015	Mesures de sécurité après les attentats de novembre 2015
IT DGER/SDEDC/2015-153 du 19 février 2015	Gestion de situations d'urgence
Arrêté du 13 janvier 2004 ; NS DGER/SDPFE/N2006-2026	Sécurité incendie et exercices d'évacuation
IT DGER/SDPFE/2025-552 du 28 août 2025	Remontée des faits de violence et de tension
Plan VIGIPIRATE – fiches ENSAGRI, SECNUM, ALI	Postures de vigilance transmises par la DRAAF

2. Présentation de l'établissement

2.1 Identification

Établissement	CFA – Maison Familiale Rurale Le Villaret
Statut	Association loi 1901 – établissement d'enseignement agricole privé sous contrat avec le ministère chargé de l'agriculture (rythme approprié) et CFA
Adresse	1 rue Margueritte Frichelet – 74230 Thônes
Standard / accueil	04 50 02 00 52 – salle d'accueil : 04 50 02 02 63
Directeur	Frédéric BATTISTELLA – 04 50 02 00 54 / 06 60 68 72 55
Directrice adjointe	Marie-Christine BORDIGA – 04 50 02 02 62 / 06 08 37 66 64
Président	Eric ANGELLOZ NICLOUD – 06 14 36 65 69
Formations	Bac Pro SAPAT, Bac Pro Métiers de l'accueil, BTSA DATR, DEAP
Publics	Élèves (dont mineurs), apprentis, stagiaires de la formation continue ; internat
Fonctionnement	Alternance : les effectifs présents varient chaque semaine. La liste des apprenants présents est tenue à jour à chaque session (annexe 11).
Effectif maximal simultané	140 + 25 + visiteurs – en journée = 165 personnels/internes la nuit : 96
Forces de l'ordre compétentes	Gendarmerie – brigade de Thônes 04 50 02 00 24 ; référent sûreté du groupement de Haute-Savoie ; Adjudant Lanjard, 04 50 09 47 17
Secours	SDIIS 74 – centre d'incendie et de secours de Thônes

2.2 Bâtiments et accès

Bâtiment	Usage principal	Niveaux	Occupation max.
Bâtiment 1	Entrée principale, direction, administration, grande salle de réunion (2e étage), salles de cours, chambres d'internat (1er étage) , fioul, cuve dans la buanderie	SSol/Rdc/2 étages	71 ou 228 personnes max
Bâtiment 2	Bureaux, salle de classe rdc, salles de classe 1er étage, 4 chambres 2eme étages – cuve de gaz enterrée à l'arrière dans la bute	Rdc/2 étages	19 couchages ; 12 salariés, 28 apprenants
Bâtiment 3	Bureaux, salles de classes ; 3 appartements, chaudière fioul, cuve enterrée extérieure	-1/Rdc/1 étage	22 couchages ; 4à apprenants ; 8 formateurs
Bâtiment 5	Pôle restauration	Plein pied	119 places assises

Accès des secours : entrée principale du bâtiment 1, entrée principale du bâtiment 2, bâtiment 3 ou bâtiment 5.
Stationnement des véhicules de secours : devant la MFR ou derrière le Bat 2 (accès VSL)

Point de rassemblement pompiers : grand espace extérieur situé de l'autre côté de la route, espace en herbe/terre loin des bâtiments.

2.3 Points de coupure des énergies

Énergie	Localisation de la coupure	Personnes habilitées (ordre de priorité)
Gaz	Cuve enterrée derrière le bâtiment 2 (balisée par un piquet jaune) – vanne de coupure : extérieur Bat 5	D. BALESIO, A. SOURISSEAU, F. BATTISTELLA, C. LEROY
Électricité	TGBT : coupure générale sous sol Bat 1 ; rdc Bat 3 ; intérieur Bat. 5	D. BALESIO, A. SOURISSEAU, F. BATTISTELLA, C. LEROY
Chauffage / ventilation (VMC, CTA)	Sous sol Bat 1 ; 1er étage Bat 2 dans salle de classe 2.2 ; -1 bat. 3 ; extérieur Bat 5	D. BALESIO, A. SOURISSEAU, F. BATTISTELLA.
Eau	Chaufferie Bat 1, Bat. 2, Bat. 3	D. BALESIO, A. SOURISSEAU, F. BATTISTELLA.
Cuisine (gaz / électricité)	Pôle restauration bâtiment 5 : extérieur Bat. 5	C. LEROY, V. TISSOT, E. BATAILLE, D. BALESIO, A. SOURISSEAU, F. BATTISTELLA.

Les points de coupure figurent sur les plans (annexe 9). Risque de sur-accident : **gaz** (cuve enterrée).

3. Diagnostic des risques et des menaces

3.1 Sources consultées

Conformément au § 3.2.1 de la NS 2021-642, le recensement des risques s'appuie sur : le site Géorisques ; le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) de la Haute-Savoie ; le DICRIM et le plan communal de sauvegarde (PCS) de Thônes, communiqués par le service technique de la mairie ; le site de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes pour les risques industriels. Date de la dernière consultation : 2018 et 2026.

3.2 Volet sécurité – Risques majeurs identifiés

Risque	Exposition de l'établissement	Posture PPMS
Mouvement de terrain, chute de pierres	Identifié	Évacuation (§ 6.3)
Inondation, crue torrentielle	Commune concernée (PCS) – exposition du site : EXISTANT	Mise à l'abri en étage / évacuation sur ordre des autorités (§ 6.5)
Mouvement de terrain	Zone de sismicité EXISTANT	Se protéger pendant, évacuer après (§ 6.4)
Avalanche	Commune concernée (PCS) – exposition du site : AVALANCHE	Mise à l'abri (§ 6.1)
Chutes de neige exceptionnelles (effondrement de toiture, isolement)	Identifié	Mise à l'abri, évacuation des locaux sous toitures fragilisées
Tempête, orages violents, vents forts	Identifié	Mise à l'abri (§ 6.1)
Transport de matières dangereuses (TMD)	Identifié (axe routier desservant Thônes)	Confinement (§ 6.2)
Pollution du réseau d'eau, coupure grave des réseaux	Identifié (PCS)	Consignes des autorités, eau de réserve
Sur-accident interne : gaz	Cuve enterrée derrière le bâtiment 2	Coupure + évacuation
Rupture de barrage, accident nucléaire, site SEVESO	Non identifié à ce jour	—
Risque sanitaire (pandémie)	Possible	Hors activation PPMS : plan de continuité, consignes ARS

3.3 Volet sûreté – Diagnostic de sécurisation

La sécurisation physique est analysée avec le correspondant local de la gendarmerie et, si nécessaire, le référent sûreté (NS 2021-642, § 3.2).

Point de vigilance	Situation actuelle	Action prévue / échéance
Nombre d'accès aux bâtiments (4 bâtiments, entrées multiples)	Bat 1 : 3 accès Bat 2 : 3 accès Bat 3 : 3 accès Bat 5 : 4 accès	Vérification entrée, sécurité par fermeture intérieure etc. Courant année scolaire.
Contrôle des entrées : accueil par un adulte, registre des visiteurs, vérification d'identité	NON	
Possibilité de verrouiller les salles de l'intérieur	OUI	
Perception du signal attentat-intrusion dans tous les locaux (y compris extérieurs, internat)	OUI mais perfectible	Installation PPMS sonore différent alarme incendie (en cours)
Flux d'entrée et de sortie en début et fin de session d'alternance, internat	NC	NC
Vidéoprotection (cadre juridique, formalités)	Salle équioc	OK
Stationnement et attroupements aux abords	Parking devant les bâtiments/parking visiteurs	

4. Gestion de l'alerte

L'alerte est le processus, défini à l'avance, par lequel les personnes concernées sont informées d'un danger. Elle doit être en toutes circonstances opérationnelles, fiable et réactive.

4.1 Alerte descendante (réception)

- **Alerte SMS** des services de l'éducation nationale (DSDEN de la Haute-Savoie / rectorat), alimentée par l'annuaire régional de crise de la DRAAF : les numéros de la direction doivent y être à jour.
- **Préfecture, mairie**, DRAAF (cellule régionale d'appui).
- **FR-Alert** (message sur les téléphones portables) et sirènes du réseau national d'alerte.
- **Radio** (poste à piles dans chaque mallette) : ICI Pays de Savoie 95.2 MHz, France Info 98.6 MHz, France Inter 97.4 MHz.

4.2 Alerte montante (émission)

Toute personne témoin d'une situation d'urgence alerte d'abord les secours (**18 / 112** pour la sécurité civile, **17 / 112** pour la sûreté, **15** pour une urgence médicale, **114** par SMS), puis la direction. La direction informe ensuite, dans cet ordre :

- la DRAAF – SRFD (cellule régionale d'appui) ;
- le président de l'association, la Fédération des MFR des Savoie et la Fédération régionale ;
- la mairie de Thônes.

4.3 Annuaire régional de gestion de crise

Chaque année, au plus tard à la fin de la première semaine complète de rentrée, puis à chaque changement, la direction transmet à la DRAAF les données de l'établissement : numéro fixe direct et numéro mobile d'au moins deux responsables par site d'activité.

Responsable	Fixe direct	Mobile	Transmis à la DRAAF le
Frédéric BATTISTELLA, directeur	04 50 02 00 54	06 60 68 72 55	01 Septembre 2026
Marie-Christine BORDIGA, directrice adjointe	04 50 02 02 62	06 08 37 66 64	01 Septembre 2026
Alexandre SOURISSEAU, maître d'internat (nuit)	—	06 18 32 30 30	01 Septembre 2026

4.4 Test des signaux

Le signal PPMS et le signal attentat-intrusion sont testés en début d'année : chacun doit être perçu par tous et partout (salles, bureaux, cuisine, internat, espaces extérieurs). Date du test : Aout 2026

5. La cellule de crise de l'établissement

La cellule de crise pilote la gestion de l'événement. Pour pallier l'indisponibilité d'une personne, **plusieurs personnes sont positionnées, dans un ordre défini, sur chaque fonction** (NS 2021-642, § 3.2.2). Chaque fonction dispose d'une fiche réflexe (annexe 2). Une main courante retrace la chronologie des événements et des actions (annexe 3).

5.1 Lieux

Lieu principal	Bureau de direction – bâtiment 1, rez-de-chaussée
Lieu de repli	Bâtiment 4 (salle de classe)
En cas d'évacuation du site	Parking de la gare routière de Thônes

5.2 Composition et missions

Fonction	Titulaire	Suppléant 1	Suppléant 2	Missions principales
Directeur de crise	F. BATTISTELLA	M-C. BORDIGA	M. MERMILLOD	Déclenche le PPMS, décide des postures, assure la liaison avec les autorités, seul porte-parole
Liaison secours et autorités	M-C. BORDIGA	V. BAUDET	C. DEGRAVE	Informe secours et DRAAF de l'évolution : effectifs, lieux de mise en sûreté, blessés (annexes 4 et 5)
Main courante	A. COPIGLIA	C. DEGRAVE	V. BAUDET	Note toute information et décision, avec l'heure (annexe 3)
Accueil des secours, remise des plans	D. BALESIO	A. SOURISSEAU	F. BATTISTELLA	Accueille et guide les secours, remet les plans avec coupures et locaux spécifiques
Coupure des énergies	D. BALESIO	A. SOURISSEAU	C. LEROY	Gaz, ventilation, chauffage, électricité selon la posture
Contrôle des accès	V. BAUDET	C. DEGRAVE	M-C. BORDIGA	Ferme les accès, empêche l'entrée de personnes extérieures
Recensement des effectifs	V. BAUDET	C. DEGRAVE	A. SOURISSEAU, L. BEAUVOIS	Centralise les appels des zones, établit la liste des absents et des blessés
Liaisons internes	C. PACCARD	L. BEAUVOIS	F. BATTISTELLA	Talkies, téléphones, relais des consignes vers les zones
Standard, familles	V. BAUDET	A. COPIGLIA	C. DEGRAVE	Filtre les appels, applique les messages validés (annexe 14)
Logistique interne	D. BALESIO	E. BATAILLE	C. LEROY	Eau, couvertures, repas, matériel
Premiers secours	J. BOSONNET	E. DENET	C. PERLIER	Prise en charge des blessés selon les priorités (annexe 8)

Point d'attention : une même personne ne peut pas tenir simultanément deux fonctions critiques. La répartition ci-dessus reprend les désignations existantes ; elle est à vérifier lors de la présentation en pré-rentree, notamment pour D. BALESIO et V. BAUDET, présents sur plusieurs fonctions.

5.3 Moyens de la cellule de crise

- Classeur PPMS papier (le réseau et l'électricité peuvent être indisponibles), fiches réflexes, annuaire de crise, plans.
- Liste nominative des apprenants présents de la semaine et des internes (papier + consultation sur smartphone ou tablette).
- Talkies-walkies chargés, téléphones portables et chargeurs, radio à piles.
- Brassards ou chasubles pour identifier les personnes ressources.
- Clés de tous les bâtiments (passe-partout).

6. Conduites à tenir selon la situation

6.1 Mise à l'abri simple (tempête, orage violent, neige, avalanche)

- Rester ou rentrer dans le bâtiment le plus proche ; ne pas sortir.
- S'éloigner des fenêtres et des baies vitrées ; privilégier les salles intérieures.
- Faire l'appel et le transmettre à la cellule de crise ; écouter la radio.
- En cas de neige exceptionnelle : évacuer les locaux dont la toiture montre des signes de faiblesse (craquements, déformation).

6.2 Confinement – mise à l'abri renforcée (nuage toxique, TMD)

- Regrouper tout le monde dans les zones de confinement (grande salle du bâtiment 1, pôle restauration du bâtiment 5).
- Fermer portes et fenêtres, calfeutrer les ouvertures et aérations (ruban adhésif, linges mouillés).
- Couper ventilation, chauffage, gaz et électricité si nécessaire ; éviter toute flamme ou étincelle.
- À l'extérieur : s'éloigner perpendiculairement à la direction du vent et rejoindre le bâtiment le plus proche.
- En cas d'explosion suivie d'un nuage toxique : se confiner loin des vitres endommagées.
- Ne sortir que sur ordre des autorités ; une évacuation peut être organisée par elles.

6.3 Évacuation (glissement de terrain, chute de pierres, explosion, fuite de gaz)

Si les délais sont suffisants : évacuation possible organisée par les autorités.

Pendant : à l'intérieur, s'abriter sous un meuble solide, loin des fenêtres ; à l'extérieur, entrer dans le bâtiment en dur le plus proche, sinon fuir latéralement.

Après :

- évacuer les bâtiments sans y retourner, en évitant les zones endommagées ;
- rejoindre le lieu de mise en sûreté : espace extérieur de l'autre côté de la route (point de rassemblement pompiers), puis parking de la gare routière de Thônes ;
- couper ventilation, chauffage, gaz et électricité ; n'entrer dans aucun bâtiment.

6.4 Glissement de terrain

- Pendant les secousses : rester à l'intérieur, s'abriter sous une table solide, protéger sa tête, s'éloigner des vitres ; à l'extérieur, s'éloigner des bâtiments et des lignes électriques.
- Après : couper gaz et électricité, évacuer par les escaliers (jamais d'ascenseur), rejoindre le parking en terre, se méfier des répliques, ne pas rentrer dans les bâtiments.

6.5 Inondation

- Monter dans les étages, couper l'électricité et le gaz, ne pas aller chercher de véhicule.
- Ne pas s'engager à pied ou en voiture sur une zone inondée ; attendre les consignes des autorités.

6.6 Attentat ou intrusion

Principe : analyser – s'échapper si c'est possible – sinon s'enfermer et se cacher – alerter

Ne jamais déclencher l'alarme incendie : elle ferait sortir les personnes vers le danger.

Au déclenchement des faits ou de l'alerte

- Analyser l'environnement ; localiser si possible l'individu ou le groupe pour choisir entre s'échapper et s'enfermer.
- Appeler le **17** ou le **112** (ou le **114** par SMS) : décliner sa qualité, décrire la situation (nombre d'individus, localisation, armes, direction de fuite).
- Rester calme pour ne pas communiquer son stress.

Choix 1 – S'échapper

- Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche ; demander un silence absolu ; aider les autres à fuir.
- Rejoindre le parking de la gare routière de Thônes ou tout lieu sûr ; signaler aux forces de l'ordre la localisation des victimes et du point de rassemblement.

Choix 2 – S'enfermer et se cacher

- Rejoindre le local le plus sûr à proximité immédiate ; verrouiller les portes, se barricader (tables, armoires).
- S'éloigner des portes, murs et fenêtres ; s'allonger au sol ; éteindre les lumières ; silence absolu ; téléphones en silencieux, vibreur coupé.
- Maintenir le contact avec les forces de l'ordre (SMS) : localisation exacte, nombre de personnes, nombre de blessés.
- Rester près des personnes en état de stress et les rassurer ; n'ouvrir la porte qu'aux forces de l'ordre identifiées.

À l'arrivée des forces de l'ordre

- Ne pas courir vers elles ; garder les mains levées et visibles, sans objet ; suivre leurs consignes d'évacuation.

6.7 Colis suspect, alerte à la bombe

- Ne pas toucher ni déplacer l'objet ; éloigner les personnes ; appeler le 17.
- Ne pas utiliser de téléphone ni de talkie à proximité immédiate de l'objet.
- En cas d'appel menaçant : garder l'interlocuteur en ligne, noter ses mots exacts, l'heure, les bruits de fond ; prévenir la direction et le 17.
- Évacuer selon les consignes des forces de l'ordre, en évitant les itinéraires passant près de l'objet.

6.8 Événement en dehors des heures de formation (soirée, nuit, internat)

L'internat impose une organisation spécifique, car l'encadrement est réduit.

- Personnel de nuit : maître d'internat : A. SOURISSEAU, 06 18 32 30 30.
- Astreinte de direction : [F. BATTISTELLA 06 60 68 72 55 / M-C. BORDIGA 06 08 37 66 64].
- Le personnel de nuit alerte les secours, puis l'astreinte de direction ; il dispose de la liste nominative des internes et des chambres.
- Zone de mise à l'abri de nuit : terrasse extérieure/parking en terre ; lieu de regroupement en cas d'évacuation : parking en terre/espace en herbe sous Bat. 4
- Un exercice est organisé en période de soirée ou de nuit chaque année (§ 9).

6.9 Apprenants et personnels à besoins particuliers

- Une liste confidentielle (PAI, PAP, situations de handicap, traitements) est placée dans la mallette de chaque zone ; elle ne mentionne que les éléments utiles aux secours. Mise à jour : 01 Septembre 2026.
- Chaque personne à mobilité réduite ou en situation de handicap se voit désigner un accompagnant nominatif (AVS ou autre adulte) et un lieu d'attente sécurisé. Accompagnante : G. POURROY (AVS) ou Karine BARONE (Référénte Inclusion)
- Les traitements individuels (PAI) sont emportés dans la zone de mise en sûreté.

6.10 Apprenants hors du site

- **En stage ou en entreprise** (alternance) : ils restent sous l'autorité de leur maître de stage ou d'apprentissage, qui applique les consignes locales. L'établissement informe les familles en cas d'événement touchant le territoire.
- **En sortie ou en voyage** : l'accompagnant dispose de la liste des participants et d'un moyen de liaison par SMS avec eux ; il applique les consignes des autorités locales et rend compte à la direction. Le groupe ne revient pas vers l'établissement tant que la situation n'est pas levée.

6.11 Fin d'alerte et sortie de crise

- La fin d'alerte est donnée par la direction **uniquement** sur information des autorités.
- Les apprenants mineurs ne sont remis qu'à leurs responsables légaux ou à une personne autorisée, sur présentation d'une pièce d'identité, avec traçabilité (annexe 13).
- Soutien psychologique : demander l'appui de la cellule d'urgence médico-psychologique (via le SAMU, 15) et de la DRAAF ; organiser un temps de parole pour les apprenants et les personnels.
- RETEX à chaud dans les 48 heures, puis à froid ; transmission à la DRAAF ; présentation au CSE et au conseil d'administration.

7. Zones de mise en sûreté

Les zones sont déterminées en fonction du type de risque. **Une mallette de première urgence est présente dans chaque zone** (annexe 7). Chaque zone a un responsable, qui fait l'appel et le transmet à la cellule de crise.

Situation	Posture	Zone de mise en sûreté	Effectif max.	Responsable(s) de zone	Mallettes (4)
Nuage toxique, TMD	Confinement	Grande salle de réunion – bâtiment 1	150	D. BALESIO, F. BATTISTELLA	4
Nuage toxique, TMD	Confinement	Pôle restauration – bâtiment 5	150	C. LEROY	4
Glissement de terrain, chute de pierres (pendant)	Évacuation	Espace extérieur de l'autre côté de la route (point de rassemblement pompiers)	—	J. BOSONNET, A. SOURISSEAU, D. BALESIO	Mallettes emportées
Glissement de terrain (après), séisme, explosion	Évacuation	Parking de la gare routière de Thônes	—	J. BOSONNET, A. SOURISSEAU, D. BALESIO	Mallettes emportées
Attentat, intrusion	S'échapper	Parking de la gare routière de Thônes	—	Chaque adulte avec son groupe	—
Attentat, intrusion	S'enfermer	Local verrouillable le plus proche	—	Chaque adulte avec son groupe	—
Tempête, neige, avalanche	Mise à l'abri	Salles intérieures de chaque bâtiment	228	Formateurs présents	4
Internat (nuit)	Selon la situation	Extérieur ou intérieur	71/19/22	Personnel de nuit	4

7.1 Itinéraires d'accès

Les itinéraires intérieurs habituels figurent sur les plans d'évacuation (annexe 9), affichés dans chaque bâtiment. Chaque zone de confinement est vérifiée en début d'année : possibilité de calfeutrage, accès à l'eau et aux sanitaires, réseau téléphonique, éclairage de secours. Date de vérification : Semaine de reprise MFR (24/08/2026) par D. BALESIO

8. Communication pendant la crise

8.1 Communication interne

- Talkies-walkies entre les zones et la cellule de crise ; téléphones portables en secours.
- SMS groupé à l'ensemble des personnels
- En situation d'intrusion : communications écrites uniquement (SMS), téléphones en silencieux.

8.2 Familles

Personnes chargées de la liaison avec les familles : **V. BAUDET, C. DEGRAVE, A. COPIGLIA**. Elles rappellent de ne pas venir chercher les apprenants, d'éviter de téléphoner et de se méfier des informations qui n'émanent pas des autorités ; elles rassurent et informent selon les consignes du directeur (messages types : annexe 14).

- Les apprenants sont invités à ne rien publier sur les réseaux sociaux pendant l'événement.
- Les informations sur les victimes ne sont jamais communiquées par téléphone avant confirmation par les autorités.

8.3 Presse

Seul le directeur répond à la presse. Le standard filtre les appels (annexe 6). Aucune interview, photo ou prise de vue d'apprenants ou de personnels dans l'enceinte de l'établissement.

8.4 Remontée institutionnelle

Destinataire	Quand	Quoi
DRAAF AURA – SRFD (cellule régionale d'appui)	Dès les secours alertés, puis à chaque point de situation	Nature de l'événement, effectifs, victimes, mesures prises (mémo, annexe 6)
Président de l'association	Immédiatement	Point de situation
Fédération des MFR des Savoie, Fédération régionale	Dans l'heure	Point de situation
Mairie de Thônes	Selon l'événement	Articulation avec le PCS
Faits de violence ou de tension	Selon l'IT DGER/SDPFE/2025-552	Signalement selon les modalités de l'instruction

9. Exercices, entraînements et retours d'expérience

Des mises en situation régulières préparent la communauté éducative à une crise. On distingue :

- **les entraînements**, courts et internes, qui visent un objectif précis (réception d'un appel d'alerte, rejoindre une zone en un temps donné, couper rapidement l'électricité) ;
- **les exercices**, scénarisés et réalistes, qui mobilisent l'ensemble des acteurs et vérifient la pertinence globale du PPMS.

Chaque année scolaire, l'établissement organise **au minimum** un exercice PPMS « attentat-intrusion » **avant les vacances de la Toussaint** et un exercice PPMS « risques majeurs » au cours de l'année (NS 2021-642, § 3.2.3).

9.1 Programme 2026-2027

Mise en situation	Scénario proposé	Date prévue	Réalisé le
Test des signaux PPMS et intrusion	Perception dans tous les locaux et à l'extérieur	Aout 2026	25 Aout 2026
Exercice PPMS attentat-intrusion (obligatoire)	Intrusion par l'entrée du bâtiment 2 pendant les cours : choix s'échapper / s'enfermer	Avant les vacances de la Toussaint 2026	
Exercice PPMS risques majeurs (obligatoire)	Nuage toxique après un accident de TMD : confinement bâtiment 1 et bâtiment 5		
Exercices d'évacuation incendie	Selon la réglementation incendie applicable, dont un exercice de nuit à l'internat	Septembre 2026	
Entraînement cellule de crise	Réception d'un appel d'alerte, tenue de la main courante, appel des zones	Septembre 2026 par la DRAAF/DGER	
Entraînement coupure des énergies	Coupure gaz / électricité / ventilation en temps contraint	Vacances de la Toussaint	

9.2 Organisation des exercices

- Informer la gendarmerie, le SDIIS et la mairie avant chaque exercice ; possibilité de solliciter le chef de mission de défense et de sécurité de zone (CMD SZ) de la DRAAF pour construire le scénario.
- Préparer les apprenants (portée pédagogique), adapter le scénario intrusion à leur âge, prévenir les apprenants fragiles et leurs familles ; ne jamais utiliser de simulation d'arme ou de tir.
- Désigner des observateurs dans chaque zone et à la cellule de crise.
- Varier les situations : pendant un repas, une récréation, en soirée à l'internat, avec un responsable absent.

9.3 Retour d'expérience (RETEX)

Chaque exercice et chaque incident réel donne lieu à une fiche RETEX (annexe 12), à un plan d'actions correctives et, si nécessaire, à la mise à jour du PPMS. Les RETEX sont présentés au CSE et au conseil d'administration et transmis à la DRAAF.

10. Culture de gestion de crise, formation et information

10.1 Formation des personnels

Obligation / action	Personnes concernées	Situation
Au moins deux membres de l'équipe de direction formés récemment à la gestion de crise (NS 2021-642, § 5.2.1)	F. BATTISTELLA, M-C. BORDIGA	A FAIRE
Sensibilisation à la menace terroriste – MOOC vigipirate.gouv.fr	Direction, personnes ressources	A FAIRE
E-learning « Savoir réagir face aux risques » (plateforme MENTOR), selon l'accès ouvert à l'établissement	Vie résidentielle, surveillants de nuit, formateurs	A FAIRE
Formateurs de formateurs / sauveteurs secouristes	Formateurs SST : J. BOSONNET, E. DENET, C. PERLIER	OK (attestation)
Formation risques majeurs (IFFO-RME) pour le référent PPMS	F. BATTISTELLA	A FAIRE
Présentation du PPMS en pré-rentree	Tous les personnels	Envoi par mail, explication en réunion équipe

10.2 Apprenants

- Présentation des consignes PPMS à chaque groupe, **au début de sa première session** d'alternance (les groupes ne sont pas présents en même temps).
- Formation aux premiers secours : SST pour la quasi-totalité des apprenants SAPAT et DEAP ; formation aux gestes qui sauvent proposée aux délégués et élus (NS 2021-642, § 5.2.3.3).
- Utilisation de la plateforme TousCaps et du film pédagogique PPMS de la DGER dans les projets pédagogiques et de vie résidentielle.
- Les actions PPMS constituent un support d'éducation à la citoyenneté et à la responsabilité individuelle et collective.

10.3 Information par le chef d'établissement (NS 2021-642, § 5.3)

Public	Moment	Contenu
Personnels	Pré-rentree	PPMS, rôle de chacun, fiches réflexes
Familles, représentants légaux	Rentrée et avant les exercices	Organisation du PPMS, consignes (ne pas venir, ne pas appeler)
CSE (établissement privé)	Une fois par an au moins	PPMS, RETEX des exercices, incidents réels
Conseil d'administration	Une fois par an au moins	PPMS, RETEX, bilan
DRAAF	Fin d'année scolaire	Bilan annuel des actions de développement de la culture de gestion de crise et du risque

11. Vigipirate, sécurité numérique, prévention de la radicalisation

11.1 Plan VIGIPIRATE

Les postures VIGIPIRATE transmises par la DRAAF (fiche ENSAGRI pour les établissements, SECNUM pour le numérique, ALI pour la restauration) sont mises en œuvre dès réception. Mesures permanentes :

- accueil à l'entrée par un adulte ; vérification systématique de l'identité des personnes extérieures ; registre des visiteurs ;
- contrôle visuel des sacs possible ;
- éviter les attroupements aux abords, notamment lors des arrivées et départs de session ;
- signaler tout comportement ou objet suspect.

11.2 Sécurité numérique

Référent informatique : **Laurent BEAUVOIS** (poste 245). Mesures de prévention : mises à jour logicielles, sauvegardes régulières dont une copie hors ligne, gestion des droits d'accès, charte informatique signée par les apprenants et les personnels, sensibilisation (cybermalveillance.gouv.fr).

En cas d'attaque (rançongiciel, piratage) : isoler le poste du réseau sans l'éteindre, prévenir le référent et la direction, ne pas payer de rançon, porter plainte, notifier la CNIL sous 72 heures en cas de violation de données personnelles, informer la DRAAF.

11.3 Prévention de la radicalisation

Toute situation préoccupante est signalée au centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation : **numéro vert 0 800 005 696** ou plateforme www.stop-djihadisme.gouv.fr. Le référent radicalisation de la DRAAF est également informé.

12. Déplacements des apprenants et des personnels

- Les sorties et voyages sont autorisés par le directeur et signalés en amont à la DRAAF – SRFD, qui doit en avoir une connaissance exhaustive (territoire national et étranger).
- Les familles sont informées de l'intérêt pédagogique, des conditions de transport et de sécurité, et donnent leur consentement.
- Les accompagnants préparent les itinéraires, évitent tout stationnement prolongé du groupe aux abords des gares et disposent d'un moyen de liaison par SMS avec chaque apprenant.
- À l'étranger : déclaration sur le site Ariane du ministère de l'Europe et des affaires étrangères ; autorisation de sortie du territoire (AST) pour les mineurs.
- Stages et apprentissage : les coordonnées des maîtres de stage et d'apprentissage sont accessibles à la cellule de crise.